



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LE PRÉFET DE PARIS

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Habitat et du Logement en Ile de France  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE CONCILIATION

Secrétariat  
5, rue Leblanc 75911 Paris cedex 15  
Tel : 01.82.52.50.57

### EXPOSE DES FAITS

Le litige soumis à la Commission Départementale de Conciliation de Paris concerne M. [REDACTED], locataire(s) et Mme B. [REDACTED], propriétaire(s).

OBJET : décence du logement

Adresse : 21, RUE DOUDEAUVILLE 75018 PARIS

### AVIS DE LA COMMISSION

Séance du 20 mai 2015

La commission de conciliation regrette l'absence du bailleur dûment convoqué.

Après avoir entendu le locataire, et au vu des photos qu'il a présentées, elle ne peut que constater la présence de fissures sur la façade et un taux d'humidité important sur certains murs du studio.

En tout état de cause, la commission estime que le bailleur doit de toute urgence engager des travaux afin de rendre un caractère décent à ce logement

La présidente de la séance

Un(e) représentant(e)  
du collège des locataires